

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2015

SANTÉ - (N° 3103)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS353

présenté par
M. Sebaoun, rapporteur

ARTICLE 8 BIS A

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de supprimer un article additionnel adopté par le Sénat visant à modifier la répression de la première consommation d'une substance stupéfiante.

La mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) mène actuellement des travaux sur les pistes d'amélioration des dispositions pénales en matière d'usage de stupéfiants, avec un objectif de meilleure efficacité et de lisibilité.

Il est proposé, pour maintenir une approche équilibrée dans la lutte contre les stupéfiants, d'attendre les conclusions de cette étude.